Je me suis déplacé dans une des zones à risques ? / Un proche revient d'une zone à risque ?

[Ne concerne pas un retour d'une zone d'exclusion ou de confinement ou à déplacement limité décidée par une autorité nationale pour lesquelles des mesures strictes sont d'application]

Aide à la décision sur un écartement temporaire du Campus et application du principe de précaution

Retour depuis plus de 14 jours ?

OUI →

Présence des symptômes types du COVID19 ?

- **NON** → **Je peux me rendre sur le Campus**
- **OUI** →

J'adopte le principe de précaution et je reste à domicile 14 jours

- ▶ Je ne me rends pas sur le Campus J'avertis mon point de contact à l'Université.
- ▶ Je suis les instructions officielles.
- ▶ Je contacte mon médecin.

NON →

Un principe de vigilance accrue est attendu de ma part pendant une période de 14 jours en évaluant régulièrement les critères suivants:

- Un cas de Coronavirus a été détecté dans la zone de séjour ?

OU

- J'ai, ou une personne m'ayant accompagné, présente une soudaine apparition de symptômes type grippaux ?

OU

- Il existe une incertitude sur le fait d'être contaminé ? Je ne peux répondre de manière totalement sûre à l'une des questions précédentes ?

OUI → **J'adopte le principe de précaution et je reste à domicile 14 jours**

NON → **Je peux me rendre sur le Campus**

Note importante : cette aide à la décision ne constitue pas un outil destiné au diagnostic médical. Seul un médecin peut déterminer ou non l'éventuelle contamination au COVID19. En cas symptome, seul un avis médical fait force. N'hésitez pas à contacter le 0800/14.689